

Moutiers	Nicollet Joseph	Aucun. Travaille lui-même	Aucun. C'est le même que le trimestre précédent												Le défaut de tan de battons et d'ouvriers ne permet pas de donner à cette tannerie toute l'activité ? Le fabricant qui est cordonnier a déclaré que par défaut de cuirs apportés il est obligé d'en acheter de différents négociants en cette partie pour occuper les ouvriers. Ce Nicollet est cordonnier a déclaré n'avoir rien fait pendant ce second trimestre et qu'il a été obligé d'acheter lui-même des cuirs apprêtés pour occuper ses ouvriers comme cordonniers.
Moutiers	Nicollet Pierre	Aucun et n'a pas même travaillé lui-même	Aucun. Ses fonds sont dans le même état que le trimestre précédent												Le défaut d'ouvriers et d'autres objets nécessaires pour l'exploitation de la tannerie l'a obligé à s'adonner au commerce sur les cuirs verts.
Salins	Denarier frères	1 seul	écumes de sapins, 15 quintaux métriques	5			12				25	1,50 quintal. Sont compris les peaux de moutons	824,40		Même observations qu'au trimestre précédent.
Sées	Gaspard Faure tanneur âgé de 69 ans	Lui seul	70 kilogrammes			3	26	7			6	49 kilos	212,5		Dans ce trimestre quant aux chèvres et moutons ce sont des peaux de bêtes crevées ou précipitées comme aussi des vaches.
Tessens	Duchosal Jean François	Lui seul	1 quintal essence sapin				8		1		2	35 kilos	92		Ces tanneries ne peuvent être considérées comme établissements propres [...]

Tableau récapitulatif des tanneries de l'arrondissement de Moutiers réalisé à partir des statistiques industrielles de l'Empire (FR.AD073, L2135), 1813 deuxième trimestre, page 2.

IVR84_20197300272NUCA

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Conseil Savoie Mont Blanc

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation